

CONTRAT DE LOCATION
ÉCOLE CARIGNAN-SALIÈRES / GYMNASÉ
1551, rue de l'École

Faisant partie intégrante de ce contrat : *Covid-19, Procédures d'accès aux bâtiments municipaux et plateaux sportifs*. Attention, en cas de non-respect d'une ou plusieurs clause(s) du guide, nous nous gardons le droit d'expulser tout locataire récalcitrant sans aucun remboursement.

ENTRE : Ville de Carignan, corporation municipale légalement constituée dont l'hôtel de ville est située au 2379, chemin de Chambly, bur. 210 à Carignan, province de Québec, J3L 4N4, ici représentée par madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire.

ET

Nom : _____
Adresse du locataire : _____
Téléphone : _____
Dates d'occupation : _____
Heures d'occupation : _____
N.B. Il est strictement interdit de jouer au hockey cosom dans le
But de location : gymnase.

CONDITIONS DE LOCATION

- Réservation**
Le locataire doit effectuer sa réservation en contactant le Service des loisirs de la Ville de Carignan et ce avec un délai minimum de 48 heures.
- Annulation**
Le locataire doit aviser le Service des loisirs au minimum de 5 jours ouvrables avant la location sans quoi le total des frais de la location lui sera facturé.
- Événements spéciaux**
La Ville se réserve le droit d'annuler une réservation pour un événement spécial. Celle-ci s'engage à aviser le locataire 48 heures à l'avance sauf en cas de mesures d'urgence.
- Responsabilité**
La Ville n'est pas responsable des pertes, dommages, blessures que pourraient subir les utilisateurs du présent contrat de location.
- Responsabilité / dommages**
En ce qui concerne les bris et la détérioration des locaux et du matériel, la procédure suivante s'applique: la Ville effectuera la ou les réparations nécessaires et les appliquera d'abord au dépôt de garantie et fera parvenir une facture au locataire pour l'excédent. À défaut de paiement, la Ville pourra tenter des poursuites en recouvrement.

Il est interdit de fumer dans les lieux de location (en vertu de la loi sur le tabac).

Il est strictement interdit de consommer de l'alcool sans permis dans un lieu public (en vertu de la Régie des alcools, des courses et des jeux).

Numéros de téléphone à contacter en cas d'urgence lors de la location

Ambulance, police, pompier : 911
Autres : Service des travaux publics
Cell : 514-820-1054

TARIF DE LOCATION

(Poste budgétaire : 01-23213-020)

Tarif :	_____	\$
Entreposage (cours répétitifs)	_____	\$
Total	_____	\$
TPS 5% :	_____	\$
TVQ 9.975% :	_____	\$
Grand total :	_____	\$

Paiement par chèque ou INTERAC au comptoir

Pour des cours, des ateliers ou des locations répétitives : 50 % du paiement doit être fait au début de la saison et la balance avant la fin.

Pour une fête d'enfants, une réunion ou tout autre location unique : 100 % de la location doit être payée sur réservation.

Merci!

En foi de quoi, les parties ont signé ce _____

Locataire

Ville de Carignan